



**FFvolley**

**COMMISSION FÉDÉRALE DÉVELOPPEMENT (CFD)**

**PV DU 24 FEVRIER 2026**

**SAISON 2025/2026**

**Présents :**

Sébastien GONÇALVES-MARTINS (Président)  
Samuel BOYÉ (membre)  
Claude GANGLOFF (membre)  
Éric SAGOT (membre)

**Invités :**

Jeff MOLEY (Conseil de Surveillance)  
Michel BOURREAU (Conseil de Surveillance)  
Jean-François HOUDAYER (DTN Adjoint en charge du Développement)  
Quentin DOLO (salarié)  
Yvan MAIROT (salarié)  
Sacha PAYS (salarié)  
Lilian GARRIC (salarié)  
Antonin COURRIOUX (salarié)

**Excusés :**

Marie ROSCOUET (membre)  
Christophe LUYS (membre)

---

**Ordre du jour :**

- **Scolaire & jeunesse**
  - o Plateforme Coloriaz
  - o Valorisation SMASHY
- **Nouvelles structures**
  - o Avantages nouveaux GSA pour 2026/2027
- **RSO**
  - o Bilan Carbone
  - o Projet avec Ecologic
- **Label Club Formateur**
  - o Campagne 2025/2026 & projection
- **Bassin de pratique, regroupement de licenciés et licence OPEN**
  - o Proposition pour 2026/2027

**Date de publication : 27/04/2026**

La réunion débute à 15h en visioconférence.

## **Scolaire & Jeunesse**

### **Projet Coloriaz**

Coloriaz est une plateforme de génération de coloriage inclusif en libre accès : [Coloriaz](#)

Le Pôle Développement souhaiterait mettre à disposition les personnages « jeunesse » de la FFvolley sur cette plateforme, dans un objectif de promotion de nos pratiques, et de notre univers graphique. Un partage de cette plateforme pourrait ensuite être réalisé auprès de notre réseau de clubs, et leurs écoles partenaires, afin d'atteindre le public jeune. Des appels à projets pourraient également être organisés autour de cet outil.

Il existerait plusieurs options :

- 1 - Plateforme grand public : mise à disposition de nos personnages dans la catégorie volley-ball. Cette solution serait gratuite.
- 2 - Création d'une plateforme FFvolley : choix des décors, des personnages, ... afin de mieux définir les éléments de communication. Coût de 650 euros pour la création, et 250 euros de maintenance annuelle.

Les membres de la CFD approuvent l'option 2, dont le tarif semble tout à fait raisonnable au vu de la qualité de la solution, et de sa personnalisation.

Un travail dans ce sens sera entrepris prochainement avec le responsable de cette plateforme, et le service communication de la FFvolley.

### **Dotations supplémentaires aux écoles SMASHY**

Dans le cadre du contrat de partenariat avec MIKASA, un accord a été trouvé pour bénéficier de 1000 ballons « VS220W-YBL », que la FFvolley offrirait aux écoles. Il a été convenu de transmettre ces 1 000 ballons à l'ensemble des écoles prenant part aux opérations SMASHY sur la saison 2025/2026.

D'autres éléments pourraient se rajouter : un exemplaire du « Petit Futé Volley », des ballons de plage, ... Les ligues volontaires pourraient venir compléter cette dotation.

Le contenu de ce pack devra être validé prochainement, afin d'en avertir les clubs partenaires d'écoles, et ainsi les inciter à renseigner leurs opérations rapidement.

Après avoir dressé le bilan SMASHY de la saison, les dotations pourront être transmises via les comités départementaux (en même temps que les dotations « Label Club Formateur », soit fin août), afin qu'ils soient remis aux clubs en septembre 2026.

Les membres de la CFD seraient favorables à la demande d'une photo, pour que le club atteste de la remise de la dotation à son ou ses écoles partenaires.

## Avantages nouveaux GSA

Depuis plusieurs saisons, toutes les structures nouvellement affiliées à la FFvolley bénéficient d'avantages, tels que les prix réduits de l'affiliation et des licences ainsi que des dotations offertes (ballons et remises sur des formations) : [VOIR PACK CREATION](#)

### II- PACK CREATION GSA VOLLEY – Ligues Métropolitaines

Saisons	Affiliation et Réaffiliation	Licences	Dotation
N	20 Euros	50 premières licences extension compétition ou hors compétition à 1 Euro, 10 premières licences encadrement extension dirigeant facturées à 1 Euro. + Un crédit de formation de 300 Euros maximum remboursés sur la base de justificatifs de formations fédérales*.	10 Ballons
N+1	38 Euros	50 premières licences extension compétition ou hors compétition renouvelées sont facturées à 50 % du tarif appliqué annuellement.	5 Ballons

\* La participation à ces formations peut concerner un ou plusieurs licenciés du GSA, et se dérouler durant la saison d'affiliation dudit GSA et sa première saison de réaffiliation.

Parallèlement, le groupe de travail « reconquête des licenciés » a proposé de nouveaux avantages, ayant vocation à inciter principalement les structures déjà affiliées à une autre fédération à rejoindre la FFvolley, qui seraient donc principalement des « clubs loisirs ». Les voici :

Le coût de l'affiliation pour un club loisir est de 37€

**Proposition** > coût réduit fixé

\* 1<sup>ère</sup> année d'affiliation : **19€ soit 48% d'économie**

\* 2<sup>ème</sup> année d'affiliation : **19€ soit 48% d'économie**

\* 3<sup>ème</sup> année d'affiliation et années suivantes : **37€**

***Le coût d'une licence loisir compétition est normalement de 32€  
(part FFVolley)***

***Proposition*** > coût réduit fixé

1<sup>ère</sup> année d'affiliation : 15 licences à 1€ (soit 96% de réduction)  
et 16€ à partir de la 16<sup>ème</sup> licence (soit 50% de réduction)

2<sup>ème</sup> année d'affiliation : 10 licences à 1€ (soit 96% de réduction)  
et 16€ à partir de la 11<sup>ème</sup> licence (soit 50% de réduction)

3<sup>ème</sup> année d'affiliation : 5 licences à 1€ (soit 96% de réduction)  
et 16€ à partir de la 6<sup>ème</sup> licence (soit 50% de réduction)

Affiliation : A partir de la 4<sup>ème</sup> année, toutes vos licences couteront le tarif normal de 32€ (tarif saison 25-26, tarif voté chaque année à l'AG FFVolley).

Afin de gagner en lisibilité, la CFD est d'avis de ne conserver qu'un seul tableau, qui regrouperait le « meilleur » de ces avantages, et s'appliqueraient à l'ensemble des nouvelles structures (et non seulement aux « clubs loisirs »).

Ce tableau unique trouverait donc sa place dans le « **pack création 26/27** » ou « **pack bienvenue** » qui devra donc être soumis au CA puis validé en Assemblée Générale pour application la saison prochaine. Une proposition dans ce sens a été transmise par la CFD.

## **Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)**

Dans le cadre de son projet de développement 2025-2028, la FFVolley souhaite investir le champ de la **RSO**. Pour ce faire, elle entreprend la mise en place d'actions concrètes, en faveur de l'éco-responsabilité.

Dans ce contexte, un bilan carbone de la FFVolley sera réalisé prochainement par un prestataire, et un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour inciter les clubs à recycler leur matériel usagé.

### **Bilan Carbone**

Un devis a été signé pour la mesure du bilan carbone de la FFVolley, avec la société EKYO (ayant réalisé ce travail avec la FFHandball).

Une première réunion de cadrage a eu lieu avec ce prestataire et certains salariés de la FFVolley (Antoine DURAND, Yvan MAIROT et Antonin COURRIOUX). La réunion de lancement avec l'ensemble des salariés se tiendra le 3 mars au siège de la FFVolley.

Le travail de collecte sera coordonné par le service Développement (et notamment Antonin COURRIOUX, apprenti en charge de la RSO), qui sollicitera les services concernés par les données recherchées.

### **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) FFvolley x Ecologic**

Un projet en actuellement en construction avec Ecologic, éco-organisme agréé pour la gestion des filières des Articles de Sport et Loisirs (ASL).

Il consisterait à lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès du réseau fédéral afin d'identifier les clubs souhaitant réaliser des collectes de matériel sportif usagers, avant de les transmettre sur des « points de massification » Ecologic, afin de favoriser leur recyclage ou réemploi.

Chaque structure volontaire pourrait être accompagnée par la FFvolley, qui lui offrirait des box de « pré-collecte » aux couleurs de la Fédération, lui fournirait des outils pour animer la box, et valoriserait sa démarche (communication, récompenses, ...).

Une enveloppe initiale de 5 000€ pourrait être débloquée pour tenter une expérimentation de cet AMI sur la ligue Ile-de-France au printemps 2026. Si les résultats sont probants (indicateurs et objectifs à définir), un passage au niveau national pourrait être envisagé avec une éventuelle aide financière d'Ecologic.

Les membres de la CFD valident à l'unanimité la création de ce dispositif.

## **Label Club Formateur**

### **Niveaux de labellisation**

Chaque année, le nombre de candidatures pour obtenir le Label Club Formateur augmente, ainsi que le nombre de structures labellisées (380 en 2025 contre 317 en 2022, soit 20% d'augmentation).

Pour cette raison, en 2025, la CFD a décidé d'augmenter le nombre de labels décernés aux niveaux « OR » et « ARGENT ». En effet, depuis 3 saisons, il s'agissait du TOP 25 et TOP 150 des clubs obtenant le plus de points. Or, la saison passée, il a été décidé d'appliquer un pourcentage pour déterminer le total de clubs obtenant ces 2 niveaux de labellisation : 10% de clubs « OR », 40% de clubs « ARGENT » et 50% de clubs « BRONZE ».

La CFD souhaite reconduire cette méthode d'attribution des différents niveaux de labellisation, afin de valoriser davantage de clubs, dans ce contexte d'augmentation du nombre de clubs labellisés.

L'obtention du niveau « BRONZE » sera toujours soumise à l'atteinte d'un nombre de points minimum sur les licences « jeunes », les entraîneurs ainsi que les engagements en championnats jeunes.

### **Dates**

Les clubs pourront candidater en mai et ce jusqu'à début juin (la finale CDF M15 ayant lieu début mai). Les instances procéderont ensuite à la validation des formulaires.

### **Dotations et envois**

Au niveau des dotations, la CFD décide de repartir sur une base commune pour tous les clubs labellisés : 5 ballons MIKASA VS220W, 1 drapeau, 1 diplôme, ainsi qu'un courrier à la mairie.

Comme les années passées, les dotations seront envoyées aux comités départementaux, sauf si une ligue veut remettre l'ensemble des dotations à ses clubs via une cérémonie, ou si un comité n'a pas la capacité de recevoir et distribuer les dotations.

Les dotations seront commandées suite à la validation des clubs lauréats (fin juin), et seront transmises aux comités (ou ligues) à la fin du mois d'août, pour réception avant les forums des associations (les dotations écoles SMASHY seront transmis en même temps).

### **Projection**

La CFD projet de constituer un groupe de travail pour actualiser les dispositifs fédéraux de valorisation de nos structures : labels, appels à projets, agréments, DAF, ...

Ce groupe de travail pourrait être ouvert à des représentants de clubs ou d'instances, et devra livrer des propositions à la fin de l'année 2026, pour validation en 2027.

### **Mutualisation : Bassin de pratique et Licence Open**

Il a été constaté au cours de la présente saison un dévoiement du règlement relatif au bassin de pratique (BP). A ce titre, certaines parties de ce règlement doivent évoluer en vue de la saison prochaine. La CFD souhaite formuler des propositions qui seront transmises à la Commission Fédérale Statuts et Règlements (CFSR) pour validation.

Ces parties concernent principalement la notion de circulation de licenciés au sein de clubs issus d'un même bassin de pratique, à travers :

- La licence option OPEN
- Le regroupement de licenciés

Un rappel de la réglementation en vigueur est fait auprès des membres de la CFD. Il est également rappelé les retours des personnes ayant pris part au séminaire développement de décembre 2025, au sujet du bassin de pratique, ainsi que la position de la Direction Technique Nationale.

En tenant compte du bilan du séminaire de développement, de la position DTN, des analyses des biais constatés ces dernières saisons, la CFD a délibéré (le 24 février puis lors d'une deuxième réunion dédiée le 12 mars) et propose de transmettre les éléments suivants à la CFSR :

#### **- Concernant la licence OPEN :**

➔ Sortir cette licence du dispositif « bassin de pratique », car elle est utilisée à des fins de performance, et correspond moins aux enjeux de développement relatifs au BP.

→ Conserver le règlement actuel sur la licence OPEN en championnat, tout en étant plus précis sur le terme de « meilleur niveau de jeu », avec une validation de la licence option OPEN championnat par la Commission Sportive Compétente.

→ Supprimer la licence OPEN en CDF Jeunes, au vu des abus constatés ayant pour but de constituer des collectifs compétitifs, qui mettent à mal l'équité sportive.

### **- Concernant le regroupement de licenciés (RL) :**

→ Un RL doit permettre de constituer un collectif avec des joueurs issus de plusieurs GSA n'ayant pas l'opportunité de pratiquer en compétition dans leur club d'appartenance respectif. Ce dispositif a donc vocation à de créer des collectifs supplémentaires avec des joueurs « isolés ».

→ Ce RL doit être porté par l'un des GSA de ce regroupement (qu'il ait déjà au moins un collectif engagé dans la catégorie concernée, ou non).

→ Un RL peut concerner des licenciés compétition extension VB ou outdoor, en catégories jeunes (M13 à M21) ou seniors.

→ Cet échange de joueurs s'inscrit dans le cadre d'une collaboration globale entre des GSA appartenant à un même bassin de pratique. **Toutefois**, un RL pourra également s'inscrire dans le cadre d'un besoin ponctuel entre des GSA n'appartenant pas à un même BP. Si ces GSA utilisent le RL pendant une saison, et qu'ils souhaitent l'utiliser de nouveau la saison suivante, alors ils devront impérativement constituer un BP.

→ Les commissions sportives territoriales (départementales ou régionales) sont seules habilitées à autoriser ou non les RL dans leur(s) championnat(s) et coupe(s). A noter que le RL est interdit en compétitions nationales.

→ Chaque constitution de RL doit faire l'objet d'une convention (liste des joueurs concernés) et être validée par la commission sportive territoriale compétente.

→ Impossibilité pour un RL de prétendre à une accession dans le championnat supérieur direct la saison suivante.

-

De plus, la CFD souhaite demander aux GSA constitutif d'un BP de réaliser des projets sur 3 ans, tout en demandant des bilans annuels, nécessaires au renouvellement du bassin. Les documents de création et de bilan des BP devront être revus et simplifiés (retrait du tableau des licences, exemples d'évaluation, ...).

Le document ci-après reprend les éléments clés permettant de cadrer l'utilisation du regroupement de licenciés et de la licence OPEN. Ce tableau relève de la proposition de la CFD, qui sera adressée à la CFSR. Il pourra donc encore évoluer avant d'être adopté pour application en 2026/2027.

---

**Tableau présentant les 2 dispositifs visant à permettre la circulation de joueurs au sein de différents GSA :**

**« Regroupement de licenciés » et la « licence OPEN »**

<b>Dispositif</b>	<b>Regroupement de licenciés <u>au sein d'un bassin de pratique (BP)</u></b>	<b>Regroupement de licenciés <u>hors bassin de pratique (BP)</u></b>	<b>Licence open</b>
<b>Finalité</b>	<b>DEVELOPPEMENT</b>		<b>PERFORMANCE</b>
<b>Objectif</b>	<p>Un RL doit permettre de constituer un collectif avec des joueurs issus de plusieurs GSA (membres d'un même bassin de pratique), n'ayant pas l'opportunité de pratiquer en compétition dans leur club d'appartenance respectif.</p> <p>Cet échange de joueurs s'inscrit dans le cadre d'une collaboration globale entre ces GSA (formalisée par un projet de bassin de pratique) et permet de créer des collectifs supplémentaires avec des joueurs « isolés ».</p>	<p>Un RL doit permettre de constituer un collectif avec des joueurs issus de plusieurs GSA (hors BP) n'ayant pas l'opportunité de pratiquer en compétition dans leur GSA d'appartenance respectif.</p> <p>Cet échange de joueurs s'inscrit dans le cadre d'un besoin ponctuel et permet de créer des collectifs supplémentaires avec des joueurs « isolés ».</p> <p><b>Important : Si les GSA constitutifs de ce RL souhaitent utiliser ce dispositif la saison suivante, alors ils devront constituer un bassin de pratique.</b></p>	<p>Une licence OPEN doit permettre à un joueur appartenant à un GSA, de pouvoir évoluer à un meilleur niveau de jeu au sein d'un autre GSA (sans que ces clubs n'appartiennent nécessairement à un même bassin de pratique), tout en restant dans son GSA d'appartenance.</p>
<b>Démarches obligatoires &amp; Validation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention et projet de bassin de pratique entre les différents GSA (expliquant les axes de mutualisation, et notamment l'utilisation d'un RL).</li> <li>- Convention de RL pour chaque collectif engagé (sur une saison), à faire valider par la commission sportive compétente chaque saison.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de RL pour chaque collectif engagé (sur une saison), à faire valider par la commission sportive compétente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'option OPEN via l'espace clubs du GSA d'appartenance, à valider par la commission sportive compétente.</li> </ul>
<b>Cadrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concerne les licenciés compétition extension VB ou <u>outdoor</u>, en catégories jeunes (M13 à M21) ou seniors.</li> <li>- Doit concerner des joueurs n'ayant pas l'opportunité de pratiquer en compétition dans leur GSA d'appartenance.</li> <li>- Doit être porté par l'un des GSA du RL (qu'il ait déjà au moins un collectif engagé dans la catégorie concernée ou non).</li> <li>- Peut être constitué en compétitions (championnats ou coupes) départementales et/ou régionales, selon la décision de la commission sportive compétente. <b>Interdiction en compétitions nationales.</b></li> <li>- Impossibilité pour un RL de prétendre à une accession dans le championnat supérieur direct la saison suivante.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concerne les licenciés compétition extension volley-ball ou <u>outdoor</u>, évoluant en catégories jeunes (M13 à M21).</li> <li>- Peut être constitué en championnats (jusqu'à N3) ou coupes (<b>hors CDF Jeunes</b>), selon la décision de la commission sportive compétente.</li> </ul>
<b>Coût</b>	Gratuit		Coût (19€) à la charge du club accueillant le licencié

Fait à Créteil,

Le 24 février 2026.

**Sébastien Gonçalves-Martins**  
**Président de la CFD**

